



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

D E P A R T E M E N T D E L A C H A R E N T E M A R I T I M E

C O M M U N E D U G U A

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 7 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Jean Mercier sous la présidence de M. BROUHARD, Maire.

Convocation : 29/09/25

Affichage : 29/09/25

Nombre de membres

- En exercice : 19

- Procurations : 3

- Votants : 15

Etaient présents : Patrice BROUHARD ; Stéphane DELAGE ; Michel REY ; Didier DEBRIE ; Mauricette GOMEZ ; Nicole DUBUC ; Marie-Pierre BIGOT ; Béatrice PREVOST ; Ghislaine JOUANNET ; Guillaume BONDOUX ; Joël CHAGNOLEAU ; Evelyne BERUSSEAU.

Excusés : Alix SICARD a donné pouvoir à J. CHAGNOLEAU. Nathalie DEDIEU a donné pouvoir à M-P. BIGOT. Fabrice STRADY a donné pouvoir à M. BROUHARD

Absents : Emmanuelle STRADY ; Christine CHAPRON ; Alain LATREUILLE ; Laurent VICI.

Secrétaire de séance : Michel REY.

2025_10_68 Convention de servitudes avec ENEDIS

Monsieur le maire expose que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS envisage la suppression d'une ligne aérienne et son remplacement par un câble électrique souterrain au niveau de la rue de l'hopitalud.

Le nouveau tracé doit emprunter la voirie communale sur la rue de l'hopitalud et la rue de Monsanson.

Dans ces conditions, la commune du Gua doit passer une convention de servitude avec ENEDIS afin d'autoriser la création d'une tranchée de 371m pour le passage du câble et la suppression de la ligne aérienne.

Il n'est pas prévu de compensation financière.

Cette convention est appelée à être régularisée ultérieurement par acte authentique devant notaire, les frais d'acte étant mis à la charge d'ENEDIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, y compris les actes authentiques à venir.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Patrice BROUHARD

Certifié exécutoire compte-tenu sa transmission par voie électronique le 10/10/25
et de sa publication le 10/10/25

